

Évaluation des risques de violence conjugale et analyse psychocriminologique : élaboration de l'échelle d'évaluation des risques RBAC-VPI

MOTS CLÉS : Violence entre partenaires intimes, évaluation du risque, violence conjugale, psychométrie, théorie de la réponse à l'item, RBAC-VPI

Pourquoi avoir effectué cette étude

La violence conjugale (VC) a des conséquences graves pour ses victimes et présente des taux de récidive élevés. Les mesures d'évaluation des risques font partie intégrante de la prévention de la récidive en matière de VC.

Les sanctions légales peuvent offrir une occasion d'intervention et de prévention de la récidive si une gestion adéquate des cas est mise en place. Cela est crucial étant donné que la VPI est très récurrente, avec des taux de récidive s'élevant en moyenne à environ 28 %. Il est donc nécessaire de disposer d'un moyen précis et fiable d'identifier les personnes les plus susceptibles de récidiver, ainsi que les aspects clés sur lesquels intervenir pour réduire ce risque. Cela nécessite l'utilisation d'une mesure d'évaluation des risques.

Pourquoi une échelle spécifique ?

Tout d'abord, la nature de la relation entre les auteurs et les victimes de violence conjugale crée un contexte unique. Que la violence soit unidirectionnelle ou bidirectionnelle, cette relation crée une dynamique de pouvoir qui peut entretenir les comportements violents et placer la victime dans une position particulièrement vulnérable. De plus, contrairement à la plupart des autres crimes, la victime éprouve un attachement émotionnel à son agresseur, ce qui complique parfois les procédures judiciaires si, par exemple, elle ne souhaite pas mettre fin à la relation. Le fait de disposer de mesures de risque spécifiques à la violence conjugale permet d'évaluer la situation sous cet angle, en tenant compte de la dynamique dans laquelle s'inscrit la violence conjugale.

Méthodologie utilisée :

• Construction de l'outil :

Le RBAC-VPI a été créé en collaboration avec le ministère de la Sécurité publique (MSP) de la province de Québec (Canada), afin de répondre à son besoin d'une évaluation des risques spécifiques à la violence conjugale à utiliser dans le cadre d'évaluations correctionnelles tant dans la communauté qu'en détention. L'objectif était de créer un outil d'évaluation des risques de violence conjugale ne contenant qu'un petit nombre de facteurs de risque spécifiques à la violence conjugale et très informatifs. Le RBAC-VPI a ensuite été développé pour compléter le RBAC-PCQ afin de permettre une évaluation brève, efficace et sans réticence du risque de récidive de violence conjugale.

Pour développer le RBAC-VPI, une approche déductive (utilisant des éléments générés à partir de la théorie existante) et inductive (utilisant la recherche empirique) a été utilisée pour générer des éléments candidats.

Afin de réduire davantage le nombre d'éléments candidats et d'établir la validité conceptuelle, 87 professionnels spécialisés dans la violence conjugale ont été interrogés. L'enquête en ligne a évalué ce que les répondants considéraient comme des facteurs de risque de violence conjugale et des besoins d'intervention. Afin de consolider davantage la validité conceptuelle, des données ont été recueillies auprès de 94 participants qui avaient été condamnés pour des infractions commises à l'encontre d'un partenaire intime. Les agents de probation ont recueilli 80 variables afin d'écarter les facteurs de risque qui n'étaient pas suffisamment représentés dans la population pour être pertinents, et d'opérationnaliser les éléments de manière à faciliter leur évaluation.

Les facteurs de risque retenus ont été opérationnalisés en 18 items :

- L'inclusion de facteurs de risque dynamiques spécifiques à la violence conjugale nous permet d'identifier les points d'intervention clés qui auront un impact direct sur les comportements violents ;
- L'identification des facteurs de risque statiques peut être pertinente pour la gestion des cas et la prévention, ainsi que pour la prédiction des risques.

• Validation de l'outil :

La validité de l'outil a été testée auprès d'un échantillon de 222 hommes adultes de la province de Québec, au

Canada, reconnus coupables d'une infraction violente dont la victime était leur partenaire intime. Les participants ont été évalués entre février 2022 et février 2023. Ils ont tous été condamnés à une peine d'emprisonnement de moins de deux ans pour leur infraction principale, qui comprenait à la fois des crimes violents et non violents (représentant la violence psychologique, l'agression et le contrôle coercitif dans le contexte de la violence entre partenaires intimes). La plupart des participants (62 %) étaient sous surveillance communautaire au moment de l'évaluation, tandis que les autres (38 %) ont été évalués en détention.

Le RBAC-VPI a été mis en œuvre par les services correctionnels internes et externes du Québec dans le cadre d'une étude d'une année impliquant 47 agents de probation qui ont été recommandés au projet en raison de leur expérience en matière de violence conjugale.

Résultats : Le RBAC-VPI est à la fois concis et très informatif

Une analyse préliminaire a été effectuée sur les 18 items du RBAC-VPI. Elle a permis d'identifier trois éléments qui devaient être retirés de l'échelle, car ils étaient quasi constants ou enfreignaient le postulat de dépendance locale (sur le plan conceptuel ou statistique). Cela a abouti à une échelle finale de 15 items. Compte tenu du score moyen au RBAC-VPI (6,14) et de la répartition des risques au sein de la population, des scores seuils ont été établis.

- Un score total compris entre 5 et 7 correspond à un risque modéré;
- Un score total compris entre 0 et 4 correspond à un faible risque;
- Un score total supérieur à 8 correspond à un risque élevé.

Les résultats montrent que le RBAC-VPI est un outil prometteur pour évaluer rapidement le risque de violence conjugale. Il peut être utilisé par les agents de probation ou dans les établissements pénitentiaires où les ressources sont limitées. Sa validité convergente avec d'autres mesures s'est révélée très prometteuse et ses éléments sont largement étayés par l'analyse de la théorie de réponse à l'item (TRI). Grâce à ses facteurs dynamiques stables, le RBAC-VPI met en évidence la propension globale à la récidive en matière de violence conjugale. Cela ne signifie pas que les agents de probation ne peuvent pas utiliser les éléments évalués dans le RBAC-VPI, ainsi que d'autres éléments du dossier, pour éclairer la gestion du

dossier et l'intervention à court terme, lorsque le risque est jugé élevé.

Orientations futures pour la recherche et la pratique :

La généralisation est limitée à la population délinquante du Québec, composée principalement d'hommes blancs. On sait que les facteurs de risque peuvent varier ou se présenter différemment pour certains groupes, notamment les Autochtones canadiens et les femmes. Une fois que le RBAC-VPI aura été mis en œuvre de façon plus large, il faudra donc le valider auprès de ces deux populations. Un autre groupe d'intérêt est la communauté LGBTQ+, qui fait généralement l'objet de peu de recherches dans le domaine de la violence conjugale, même si elle en est victime à des taux similaires.

Pour de plus amples renseignements

Allard V. et coll. (2025). « [Intimate Partner Violence Risk Assessment and Psycho-criminological Analysis : Development of the RBAC-VPI Risk measure](#) », *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice*, 67(2) : 1-29.

**Cette fiche de lecture a été rédigée en utilisant des extraits de l'article original.*